



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

21^e séance du mardi 27 mai 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Marlène Bérard (PLR) et consorts « Gestion des personnes toxicodépendantes dans l'espace public et privé, où en sommes-nous ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

et adopte

les résolutions de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité intègre dans le préavis qui doit être prochainement présenté les mesures permettant de prévenir la consommation de stupéfiant dans l'espace public et dans les immeubles autour des deux locaux d'injection. »

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité intègre dans le préavis qui doit être prochainement présenté des mesures visant à orienter les personnes utilisant les espaces de consommation vers des structures ayant pour vocation de les aider à se soigner et à se sortir de leur dépendance. »

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité se coordonne avec les propriétaires/locataires ainsi que les commerçants se trouvant à proximité des deux espaces de consommation afin de trouver des solutions permettant de réduire les nuisances actuellement subies. »

La résolution de Mme Piron, disant :

« Le Conseil Communal souhaite que la Municipalité renforce les mesures existantes d'accompagnement en faveur de la réinsertion professionnelle des personnes toxicodépendantes. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-sept mai deux mille vingt-cinq.

Le président



La secrétaire adjointe

